

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Dettes intérieures : la Task force à la recherche d'entreprises fictives ?

RÉHABILITÉE par les autorités de la Transition, la Task force a publié la liste des sociétés et autres cabinets d'études contractuels de l'État, en vue de la certification des montants qui leur sont dus dans le cadre des marchés publics. S'il y en a qui ont répondu aux convocations, d'autres continuent de briller par leur absence.

G.R.M
Libreville/Gabon

VINGT-SEPT entreprises ayant, apparemment, contracté des marchés avec l'État gabonais dans diverses branches n'ont pas daigné répondre aux convocations de la Task force pour le contrôle de la dette intérieure et extérieure. Il s'agit de Gabon Soft Services, Asseh Télécommunication, Jinjiang Jiaxing Group, JPB Construction, STS BTP, Sogader, ADR Services, Victoire Restaurant et Services, Équipe BTP, DBS Construction, Entreprise de Services et Construction, Gestion Immobilière et Vente, Africa Construction, Gabon Global, Compagnie Gabonaise de Construction, SCI Fanda, Aelis Voyages, Excelium, Oto Gabon, Prince Développement Immobilier, Négoce Import, Gabon Construction Company, Équipement Plus Services, Cabinet d'études IFE et Fils, Entreprise Gabon Construction et Menuiserie BTP, Calitis et Bâtiment Développement Investissement. La convocation de ces entités avait pour finalité l'évaluation ou réévaluation de leurs supposés droits, en vue de leur règlement. Une sorte de confrontation avec les membres de la Task force, dans le but de s'assurer de la véracité ou non des sommes réclamées à l'État. Le refus de répondre à l'appel laisse planer un doute sur l'existence réelle des dites entreprises. En somme, l'on est en droit de se demander s'il s'agit d'entreprises fictives ou pas. Sinon, pourquoi décliner l'invitation d'un débiteur qui veut enfin s'acquitter de sa dette ? Comme c'est bizarre ! Parmi les principes

fondamentaux d'une entreprise, il y a la réalisation de la prestation qui lui a été commandée. En retour, elle se fait payer après évaluation et certification de son travail. L'argent perçu lui permet ensuite d'assumer ses différentes charges. Il est donc curieux de voir quelqu'un refuser son argent !

La Task force pour le contrôle de la dette intérieure et extérieure a été créée par l'arrêté n° 0029/PR du 18 octobre 2021, pour les nécessités de service. Placée sous l'autorité du Premier ministre, la structure devait, entre autres, définir et clarifier les objectifs à atteindre pour la priorisation du règlement de la dette intérieure de l'État et de ses démembrements.

De même, elle était chargée d'apporter un appui technique pour contractualiser avec les opérateurs économiques détenteurs d'une créance certifiée et auditée par la Task force sur la dette intérieure ; mais aussi de veiller aux engagements relatifs à l'usage des ressources financières octroyées dans le cadre du remboursement de la dette intérieure.

Elle avait d'abord été dissoute en octobre 2022, en raison de nombreux dérapages imputables à ses responsables. Présidé par le général Brice Clotaire Oligui Nguema, le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI) a finalement remis la structure sur les rails, afin d'effectuer la vérification de l'ensemble des marchés publics, en reprenant tous les actes laissés en suspens par le régime déchu. Ce, à travers l'arrêté 0001/PT/2 023.

Aujourd'hui, l'on ne peut que s'étonner de ce que des entreprises réclamant une dette



Photo : Jocelyn Abila

Ce sont près de 30 entreprises qui n'ont pas répondu à la convocation de la task force sur la dette intérieure et extérieure. C'est maintenant à la justice de jouer.

à l'État, hésitent ou refusent d'aller défendre leurs dossiers pour se faire payer. Dans tous les cas, les nouvelles autorités n'entendent pas reculer dans leur démarche de ne régler que la dette minutieusement vérifiée

et certifiée.

L'objectif ultime est de rompre avec les "surfacturations", les rétrocommissions et de stopper les manœuvres illicites observées dans les passations des marchés publics. Aussi, est-

il question de redorer l'image du Gabon qui est souvent écornée pour l'ampleur de la corruption. L'année dernière, notre pays était classé 136e sur 180 pour la perception de la corruption par Transparency International.

Aller jusqu'au bout !

MSM
Libreville/Gabon

LA Task force sur la dette intérieure et extérieure vient donc de publier la liste des premières entreprises convoquées chez le procureur de la République pour avoir refusé d'obtempérer à leur convocation par la commission ad hoc mise en place à cet effet.

Si certains observateurs doutent de leur existence réelle, pensant à des entreprises fictives, il reste à la Task force à se montrer totalement transparente sur les griefs retenus contre elles. En effet, mis à part les

communications sensationnelles des précédentes task forces, rien n'a jamais filtré sur les sanctions infligées à ces entreprises qui ont floué l'État. Pourtant, en novembre 2021, le montant des fausses dettes découvert par la Task force de l'époque s'élevait à 750 milliards de francs sur 1 100 milliards de francs de dettes auditées.

Aucune entreprise, aucun patron, aucun directeur général d'une administration publique n'a jamais fait l'objet d'une mise en examen. Aucun procès à ce jour malgré les conclusions accablantes de la précédente task force. Laquelle, faut-il le

rappeler, était composée d'un pool de techniciens (experts-comptables, techniciens de la Direction générale de la dette, Direction du Trésor, magistrats du parquet de Libreville et agents judiciaires de l'État). Aujourd'hui, la dette intérieure a été multipliée par... 7 entre 2020 et 2023 passant de 400 à 3 000 milliards de francs. Pour le CTRI, il ne fait aucun doute que plusieurs entreprises ont bénéficié de l'appui tacite de certains hauts fonctionnaires dans la chaîne de la dépense. Ira-t-il alors, cette fois-ci, au bout du processus, et punir les indélébiles ?